

Date de dépôt : 12 octobre 2011

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour promouvoir la Paix au Proche-Orient

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 juin 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, la jeunesse de Genève, avons la chance de vivre dans un système fédéral qui nous assure le bien-être et qui nous offre un climat de paix et de prospérité. Cependant, ce cocon dans lequel nous vivons a tendance à nous faire oublier qu'il y a d'autres réalités.

Le conflit sanglant qui sévit au Proche-Orient en est une face à laquelle nous ne pouvons pas rester passifs et indifférents. Nous refusons cette violence extrémiste, violant toutes les règles élémentaires, tuant, faisant perpétuer la haine et ne résolvant en rien le conflit.

En tant qu'autorités genevoises, nous vous demandons que vous vous impliquiez dans cette cause. Nous ne pouvons pas tolérer que, face aux violences qui sévissent au Proche-Orient, aucune initiative ne soit entreprise de votre part afin de contribuer à l'installation d'une Paix au Proche-Orient.

Il est clair que ce conflit paraît actuellement sans issue. Seul un processus d'acceptation mutuelle, qui devra s'effectuer durant les prochaines générations, pourra résoudre le problème entre ces deux peuples. Cependant, la passivité de la communauté internationale envers ce conflit ne favorise en rien l'initiation d'un dialogue qui serait la première étape de ce processus obligatoire. Son attitude n'est pas admissible. Elle viole les fondements légitimant l'existence des organisations internationales et remet en question leur neutralité et leur disposition structurelle.

Nous avons, donc, organisé la récolte d'une pétition qui compte 1135 signatures. Nous vous la remettons en espérant un engagement du canton et de la République de Genève, en tant que siège des organisations internationales et république de la diversité et de la paix, afin qu'un jour ces deux peuples puissent s'accepter et cohabiter ensemble dignement, en sécurité, en Paix.

*N.B. : 1135 signatures
Comité de collégiens
p.a. M. Markus Reichmuth
Route d'Hermance 114a
1245 Collonge-Bellerive*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les pétitionnaires, 1135 jeunes collégien-ne-s de notre canton, demandent en substance que les autorités genevoises s'impliquent dans le dossier du Proche-Orient et qu'elles contribuent à l'installation de la paix en mettant fin aux violences qui sévissent dans cette région.

Le Conseil d'Etat se réjouit de l'intérêt de la jeunesse, exprimé par cette pétition, à la politique et en particulier à une politique humaniste, aspirant à la paix pour une région déchirée depuis des décennies par un conflit aux conséquences extrêmement lourdes et douloureuses.

Toutefois, le Conseil d'Etat se doit de rappeler que le domaine des affaires étrangères relève de la compétence de la Confédération laquelle est chargée, de par l'article 54 de la Constitution fédérale, de contribuer à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits humains, la démocratie et la coexistence pacifique des peuples. Les cantons n'ont pas compétence pour intervenir à leur propre initiative directement dans ce domaine, tout au plus peuvent-ils formuler des propositions à l'intention de la Confédération afin que celle-ci œuvre pour une problématique spécifique.

Dans ce cadre, il convient de rappeler la résolution R 456 « Israël-Palestine : Une démarche vers la paix », adoptée le 25 mai 2002 par le Grand

Conseil et invitant le Conseil fédéral à proposer ses services dans l'Esprit de Genève pour l'accueil, dans notre cité, d'une négociation de paix entre Israël et la Palestine. L'objectif de cette résolution était d'offrir un espace neutre et symbolique, où une délégation de paix entre Israël et la Palestine puisse se réunir et examiner des solutions de paix.

Dans cet esprit est née l'Initiative de Genève, préparée sous l'égide de la diplomatie suisse par une cinquantaine d'intellectuel-le-s, de pacifistes et de personnalités politiques – palestiniennes et israéliennes. Cette initiative proposait un modèle de plan de paix pour le règlement de certains aspects particulièrement importants du conflit, notamment la sécurité, le statut de Jérusalem, les tracés des frontières et le sort des réfugié-e-s. L'initiative a été officiellement lancée le 1^{er} décembre 2003 à Genève, lors d'une cérémonie formelle organisée par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Le Conseil d'Etat tient à souligner que la Confédération a œuvré de manière active pour l'installation d'une paix durable dans cette région. Outre l'engagement de la diplomatie suisse dans le domaine de la promotion civile de la paix, le Conseil fédéral a continué à appuyer les efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'un processus de paix. Malheureusement, le processus de négociation est aujourd'hui gelé, et cela depuis un certain temps.

Une nouvelle étape a été franchie dans ce dossier lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 23 septembre 2011, lorsque le président palestinien a présenté la demande d'adhésion à part entière d'un Etat de Palestine aux Nations Unies, soulevant ainsi la question de la reconnaissance de la Palestine en tant qu'Etat indépendant.

En tout état de cause et au vu de ce qui précède, il n'appartient pas aux autorités cantonales d'intervenir directement dans ce processus délicat.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER